

BE-A0521_710592_708663_FRE

Inventaire des archives du notaire Ozeray
Michel-Jean-Jacques, Bouillon, 1831-1840



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	6
Archives.....	6
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Notaire Ozeray Michel-Jean-Jacques, Bouillon.....	9
1 - 3 Répertoires des actes notariés. 1831-1840.....	9
4 - 15 Minutes des actes notariés. 1831-1840.....	9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire Ozeray Michel-Jean-Jacques, Bouillon

Période:

1831 - 1840

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0521.1137

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 15.00
- Etendue inventoriée: 0.75 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Arlon

Producteurs d'archives:

Ozeray, Michel-Jean-Jacques (notaire), 1831 - 1840

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement consultables.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Ozeray Michel-Jean-Jacques, notaire à Bouillon

HISTORIQUE

Michel-Jean-Jacques Ozeray succède à son beau-père Richard Chauchet, démissionnaire. Son père est Michel-Jean-François Ozeray, homme de lettres, né le 24 novembre 1764 à Chartres, décédé à Bouillon le 4 août 1859 ¹. Avant sa nomination, Michel-Jean-Jacques Ozeray était secrétaire de la Régence, à Bouillon. Dans un avis du 19 novembre 1831 adressé au procureur général par le procureur du roi de Neufchâteau, celui-ci note : " En effet, en diverses occasions et naguère encore dans mon rapport [...] sur la demande que le sieur Maréchal A. notaire à Sugny a adressé à S.M. à l'effet d'obtenir l'autorisation de transférer sa résidence à Bouillon, j'ai, comme l'avaient fait mes prédécesseurs, cherché à démontrer que deux notaires suffisent amplement pour traiter dans le canton de Bouillon toutes les affaires qui se rattachent à leurs attributions [en 1831, les deux notaires à la résidence de Bouillon sont Richard Chauchet et Gérard-Joseph Raimon. Quant à Alexandre-Joseph Maréchal, il est notaire à Sugny] et que l'un d'eux étant placé à Bouillon l'autre à Sugny, tous les points de ce canton auraient un notaire à leur portée ; enfin que par-là disparaîtraient les inconvénients graves résultant de l'habitude contractée par les habitants des communes de Sugny, Pussemange, Bagimont et Corbion de rédiger sous seing privé, faute de notaire sur les lieux, des actes qui pour leur validité auraient besoin d'être revêtus de la forme authentique. [...] Il en résulte que pendant les années 1827, 28 et 29 les deux notaires alors exerçant dans le canton de Bouillon ont rédigé 847 actes, ce qui donne [...] par année 282 actes. Or en prenant en considération d'un côté le faible salaire que rapportent ces actes passés dans une contrée dont les habitants sont très pauvres, d'un autre côté la diminution sensible, d'année en année, des actes notariés par suite de la multiplicité des actes sous seing privé qui se font partout dans le but d'éviter les droits d'enregistrement, on sera convaincu que l'on ne peut dépasser le nombre des places de notaires fixé d'après les bases établies par l'article 31 de la loi du 25 ventôse an XI sans placer les titulaires dans l'impossibilité d'obtenir par leur fonction les émoluments nécessaires à leur existence et à celle de leur famille [...]. Je pense donc que dans l'intérêt bien entendu des habitants et pour ne pas avilir une institution aussi utile que le notariat, il n'y a pas lieu pour le moment d'accueillir la demande du sieur d'Ozeray qui néanmoins, je le répète, est digne de la confiance du gouvernement ". Michel-Jean-Jacques Ozeray sera néanmoins remplacé par son

1 TANDEL É., Ozeray, dans Biographie nationale, t. 16, Bruxelles, 1901, col. 437-442 ; Idem, Ozeray, dans Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, t. 9, 1876-1877, p. 248-250.

fils (démission acceptée par l'arrêté royal du 22 avril 1840), Jules-Michel Ozeray, nommé notaire par l'arrêté royal du 13 mai 1840.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

L'article 1er de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803) contenant organisation du notariat définit la fonction de notaire : " les notaires sont les fonctionnaires publics établis pour recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique, et pour en assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer des grosses et expéditions ".

ARCHIVES

ACQUISITION

Protocole versé par Philippe Vermer, notaire à Bouillon, en date du 25 mars 1975. Les répertoires décrits ci-dessous ont été versés par le même notaire en date du 3 août 2007.

Contenu et structure

MODE DE CLASSEMENT

Les répertoires (1831-1840) et les minutes des actes notariés (1831-1840) sont classés chronologiquement.

Description des séries et des éléments

NOTAIRE OZERAY MICHEL-JEAN-JACQUES, BOUILLON

1	1 - 3 <i>RÉPERTOIRES DES ACTES NOTARIÉS. 1831-1840.</i> 12 décembre 1831 - 14 novembre 1835 (1-648).	1 volume
2	17 novembre 1835 - 13 avril 1839 (649-1359).	1 volume
3	18 avril 1839 - 26 avril 1840 (1360-1605).	1 volume
---	Table alphabétique. 12 décembre 1831 - 26 avril 1840.	
4	4 - 15 <i>MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 1831-1840.</i> 12 décembre 1831 - 28 décembre 1831 (1-9).	1 liasse
5	2 janvier 1832 - 24 décembre 1832 (10-182).	1 liasse
6	21 janvier 1833 - 30 décembre 1833 (184-332).	1 liasse
7	9 janvier 1834 - 31 décembre 1834 (333-501).	1 liasse
8	6 janvier 1835 - 28 décembre 1835 (502-679).	1 liasse
9	6 janvier 1836 - 31 décembre 1836 (682-862).	1 liasse
10	3 janvier 1837 - 31 décembre 1837 (864-1083).	1 liasse
11	3 janvier 1838 - 30 juin 1838 (1084-1203).	1 liasse
12	1er juillet 1838 - 31 décembre 1838 (1204-1298).	1 liasse
13	6 janvier 1839 - 29 mai 1839 (1299-1391).	

1 liasse

14 2 juin 1839 - 24 décembre 1839 (1392-1523).

1 liasse

15 3 janvier 1840 - 26 avril 1840 (1525-1605).

1 liasse